

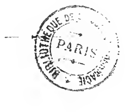
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1907-1908



MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1908

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1907-1908



MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1908



ECOLE SUPERIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, O. ✻, ❀ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, O. ✻, ❀ I.
MUSSON, Secrétaire, ❀ I.

PROFESSEURS

MM. BOUCHARDAT, O. ✻, ❀ I.	Hydrologie et minéralogie.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✻, ❀ I.	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✻, ❀ I.	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✻, ❀ I.	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✻, ❀ I.	Chimie minérale.
RADAIS, ❀ I.	Cryptogamie.
BÉHAL, ✻, ❀ I.	Chimie organique.
PERROT, ❀ I.	Matière médicale.
COUTIÈRE, ❀ I.	Zoologie.
BERTHELOT, ❀ I.	Physique.
GRIMBERT, ❀ I.	Chimie biologique.
MOUREU, ✻, ❀ I.	Pharmacie chimique.
LEBEAU, ❀ I.	Toxicologie.

Professeurs honoraires:
MM. MARCHAND, ❀ I.
JUNGFLEISCH, O. ✻, ❀ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. GUERBET, ❀ I.
DELÉPINE, ❀ I.
TASSILLY, ❀ I.

MM. GUÉRIN, ❀ I.
GUEGUEN, ❀ I.
LUTZ, ❀ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ❀ I.	Chimie générale.
COUSIN, ❀ I.	Chimie analytique.
PELTRISOT ❀ A.	Micrographie.
MOURLOT, ❀ A.	Physique.
BARTHELAT, ❀ I.	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques: M. VALEUR, ❀ A.
Bibliothécaire: M. DORVEAUX, ❀ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 15 juillet 1908, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. GUIGNARD, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1908.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 28 août 1908.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. GUÉRIN, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 12 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1908.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 27 novembre, en séance privée, par M. GUIGNARD, Directeur de l'École, assisté de M. MUSSON, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après:

Note. — Les concours des prix ont lieu dans la dernière semaine du mois de juin. Les inscriptions sont généralement reçues du 10 au 18 juin, au Secrétariat.

PALMARÈS

des prix décernés à la suite des concours de l'année scolaire 1907-1908.



PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Lantenois (Marcel), né le 30 juin 1886, à Montereau (Seine-et-Marne).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Gras (Adolphe), né le 10 septembre 1885, à Saint-Hippolyte (Puy-de-Dôme).

Citations honorables :

MM. Canat (Georges); Picon (Marius); Luce (Émile); Menssion (Maurice).

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. Dufraisse (Charles), né le 20 août 1885, à Excideuil (Dordogne).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Vincent (Antoine), né le 24 décembre 1884, à Saint-Yorre (Allier).

Citation honorable :

M. Beaulaton (Édouard).

TROISIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Pénau (Henry), né le 25 août 1884, à Brest (Finistère).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Gérard (Pierre), né le 9 août 1885, à Suresnes (Seine).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

M. Lantenois (Marcel), né le 30 juin 1886, à Montereau (Seine-et-Marne), déjà nommé.

M. Gras (Adolphe), né le 10 septembre 1885, à Saint-Hippolyte (Puy-de-Dôme), déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Menssion (Maurice), déjà nommé; Février (René); Damiens (Augustin); Canat (Georges), déjà nommé.

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médaille d'argent :

Mlle Quentin (Jeanne), née le 28 novembre 1885, à Paris.

Citation honorable :

M. Bailly (Octave).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Médailles d'argent :

M. Gautier (Maurice), né le 17 novembre 1877, à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

M. Audugé (René), né le 8 avril 1884, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Citations honorables :

MM. Gonnet (Charles); Augouturier (Jean-Baptiste); Lhériteau (Jules); Pénau (Henry), déjà nommé.

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Médailles d'argent :

M. Pénau (Henry), né le 25 août 1884, à Brest (Finistère), 3e nomination.

M. Gérard (Pierre), né le 9 août 1885, à Suresnes (Seine), déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Raoux (Antonin); Gonnet (Charles), déjà nommé; Portemer (Albert); Magnenand (Lucien); Cécille (Édouard).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent :

M. Pénau (Henry), né le 25 août 1884, à Brest (Finistère), 4e nomination.

M. Roblin (Louis), né le 21 octobre 1883 à Crancey (Aube).

Citations honorables :

MM. Gérard (Pierre), 3e nomination ; Raoux (Antonin), déjà nommé ; Magnenand (Lucien), déjà nommé ; Durepaire (Charles).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (750 francs. — Médaille d'argent).

Non décerné.

Prix Laroze (800 francs).

Non décerné.

Prix Laillet (500 francs).

M. Roblin (Louis), né le 21 octobre 1883, à Crancey (Aube), déjà nommé.

Prix Lebeault (600 francs).

M. Bouvet (Maurice), né le 10 juin 1885, à Saint-Fulgent-des-Ormes (Orne).

Prix Desportes (525 francs).

Non décerné.

Prix Henri Buignet

1er *Prix* (700 francs):

M. Bailly (Octave), né le 28 juin 1886, à Anglure (Marne), déjà nommé.

2e *Prix* (400 francs):

M. Miniot (Henri), né le 7 juin 1883, à Paris.

Prix Flon (600 francs).

Non décerné.

Prix Gobley (2.500 francs).

(Biennal). — Sera décerné en 1909.

Rapport de M. Guérin,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1907-1908

MESSIEURS,

Mon premier devoir est de vous exprimer tous mes remercîments pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me confiant, en juillet dernier, le rapport sur les résultats des concours qui ont clos l'année scolaire 1907-1908.

J'aurais souhaité de vous montrer aujourd'hui que les espérances fondées par mes prédécesseurs se sont réalisées, que la lutte a été cette fois très ardente, et qu'enfin se trouve surmontée cette indifférence de nos élèves à prendre part aux concours, indifférence que nous nous sommes jusqu'à présent sentis impuissants à enrayer. A la joie de constater que notre École possède toujours une élite brillante, qui assure le maintien du niveau scientifique de notre profession, se mêle malheureusement le regret que le nombre des concurrents ait été, cette fois encore, bien inférieur à celui qu'il devrait être, ainsi que vous allez pouvoir en juger à la lecture de ce rapport.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur quinze candidats inscrits, huit ont remis une composition écrite, et sept ont pris part aux épreuves définitives.

1° Épreuve écrite.

1° Physique : *Indices de réfraction ; leur mesure pour les solides.*

2° Chimie : *Arsenic et ses composés.*

3° Botanique : *Le pollen* (max. 45 p.).

2° Épreuve pratique.

Analyse d'un mélange renfermant : *arsenic, cadmium, baryum, acide chlorhydrique* (max. 20 p.).

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches, dix animaux et dix minéraux (max. 20 p.).

4° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes après un temps égal de réflexion.

Zoologie : *Les Reptiles ; caractères généraux ; classification ; espèces principales* (max. 15 p.).

Le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Lantenois (76 points).

Le *second prix* à M. Gras (65 points).

Et quatre *mentions honorables* à MM. Canat (63 points), Picon (59 points 75), Luce (59 points), Menssion (58 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Sept candidats s'étaient fait inscrire ; quatre seulement ont remis une composition écrite et ont poursuivi jusqu'au bout les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Acétones de la série acyclique.*

2° Pharmacie chimique : *Sulfonal, trional et tétronal.*

3° Cryptogamie : *Gymnoascées; leur importance en pathologie animale* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion, sur le sujet suivant : *acide lactique* (max. 15 p.).

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches et dix minéraux (10 minutes) (max. 20 p.).

4° Épreuve pratique.

Trois heures ont été accordées aux candidats (max. 20 p.).

1° *Titrage d'un hypochlorite de chaux par la méthode de Bunsen ; détermination du chlore actif en poids et traduction en degrés chlorométriques.*

2° *Analyse d'une liqueur contenant du zinc, du manganèse, du magnésium, du lithium, de l'acide chlorhydrique, de l'acide azotique.*

Le jury a le regret de constater que les candidats ont, en général, fait preuve de connaissances trop superficielles en Botanique cryptogamique. Pour certains d'entre eux, la reconnaissance des minéraux surtout a laissé beaucoup à désirer. Il propose cependant d'accorder :

Le *premier prix* à M. Dufraisse (61 points 35 sur 100) ;

Le *second prix* à M. Vincent (55 points) ;

Une *mention honorable* à M. Beaulaton (52 points 75).

TROISIÈME ANNÉE

Deux candidats, sur trois inscrits, se sont présentés et ont pris part aux différentes épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Lait de vache ; composition ; falsifications ; analyse.*

2° Pharmacie galénique : *Des Eaux distillées.*

3° Matière médicale : *Les Quinquinas de culture* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Pharmacie chimique : *Acide tartrique* (max. 15 p.).

3° Épreuves pratiques.

A. — Physique : 1° *Trouver la densité à 0° d'un échantillon minéralogique.* 2° *Reconnaître, en se servant du spectroscope, un mélange de sels alcalins et alcalino-terreux* (Pour cette dernière épreuve tous les tableaux du Laboratoire sont mis à la disposition des candidats) (max. 10 p.).

B. — Matière médicale : 1° *Histologie d'une racine de Pyrèthre.* 2° *Détermination d'un mélange de poudre de noix vomique et de poudre d'opium* (max. 10 p.).

C. — Reconnaissance *de matière médicale et de médicaments galéniques* (max. 20 p.).

L'ensemble des épreuves est en tous points satisfaisant, et le jury, tout en déplorant, comme chaque année, la pénurie de candidats, propose de décerner :

Le *premier prix* (médaille d'or) à M. PÉNAU (76 points 5 sur 100);

Le *deuxième prix* (médaille de bronze) à M. GÉRARD (67 points).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Sur les dix-huit élèves admis à prendre part au concours définitif, dix-sept se sont présentés et ont effectué les épreuves suivantes :

1° *Préparation de l'anhydride sulfureux; son utilisation pour la réduction du bichromate de potasse.*

2° *Préparation de l'éther méthyloxalique et de l'oxamide.*

3° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant des chlorures de nickel, de cuivre, de magnésium et de l'acide chromique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.);

2° des notes obtenues aux cinq revues de produits (max. 100 p.);

3° des résultats des cinq concours de l'année (max. 100 p.);

4° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury, satisfait des différentes épreuves, propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Lantenois (287 points sur 320, soit 90 p. 100 des points attribués à l'ensemble des épreuves).

Une *deuxième médaille* à M. Gras (282 points ou 87 p. 100).

Et quatre *mentions honorables* à MM. Menssion (276 p.), Février (275 points), Damiens (272 points), Canat (271 p.).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur douze candidats désignés en tenant compte des notes de travaux pratiques et d'interrogations, six se sont présentés et ont effectué les épreuves éliminatoires suivantes :

1° *Trouver le pouvoir rotatoire spécifique d'un solide actif en solution dans l'eau à 5 0/0.*

2° *Déterminer au spectroscope la composition de deux mélanges de deux sels alcalins ou alcalino-terreux.*

A la suite de ces épreuves, quatre candidats seulement, Mlle Quentin, MM. Bailly, Deboeuf et Martin, ont été admis à prendre part à l'épreuve définitive qui était la suivante :

Connaissant la chaleur de vaporisation de l'eau (537 calories) déterminer expérimentalement, en employant l'appareil de Berthelot, la valeur en eau du calorimètre et des accessoires.

Les manipulations de Mlle Quentin sont celles qui ont été conduites dans les meilleures conditions expérimentales. Elles ont d'ailleurs donné des résultats satisfaisants.

Le jury, étant donnée la difficulté des épreuves, propose d'attribuer le prix à Mlle Quentin qui a obtenu 96 points sur un maximum de 118, et une *mention honorable* à M. Bailly qui en a obtenu 94.

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Les vingt-deux élèves admis, par leurs notes antérieures, à prendre part au concours définitif, se sont tous présentés.

Les épreuves consistaient en :

1° *Détermination, par pesée à l'état de sulfate de baryte, de la proportion de baryum contenue dans dix grammes d'une solution ne contenant comme métal que du baryum.*

2° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse renfermant : oxalate de chaux, phosphate de chaux, protochlorure et perchlorure de fer, acide chlorhydrique.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.); 2° des résultats des quatre concours effectués au cours des travaux pratiques (max. 120 points) ; 3° des résultats du concours définitif (max. 40 points).

Le jury propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Gautier (231 points sur 240, soit 96 pour 100 des points attribués à l'ensemble des épreuves) ;

Une *deuxième médaille* à M. Audugé (228 points, soit 95 pour 100) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Gonnet (226 points) ; Aucouturier (224 points), Lhériteau (223 points), Pénau (222 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur trente-sept élèves appelés à prendre part au concours définitif, onze seulement se sont présentés.

Les épreuves consistaient en :

1° *Étude anatomique* (et détermination de la famille à laquelle appartient la plante) *d'une tige d'Eucalyptus colossea.*

2° *Étude macroscopique des diverses parties de la fleur d'Althæa officinalis.*

Cinq des candidats ont obtenu, pour les deux épreuves, une note supérieure à la moyenne, et presque tous, un nombre de points suffisant pour que le jury se montre satisfait de l'ensemble du concours. Aussi propose-t-il, en tenant compte de la note de travail pour la durée des travaux pratiques (50 points), de celle du cahier de micrographie (50 points), des notes obtenues dans les deux premiers concours (50 points), et du concours définitif (50 points), d'attribuer deux *médailles* et cinq *mentions*, dans l'ordre suivant :

Une *première médaille* à M. Pénau (170 points 5 sur 200) ;

Une *deuxième médaille* à M. Gérard (163 points 5) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Raoux (162 points), Gonnet (141 points), Portemer (137 points), Magnenand (133 points 5), Cécille (130 points 5).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Quinze candidats, que recommandaient leurs notes antérieures, avaient été convoqués pour prendre part au concours. Neuf d'entre eux ont subi les épreuves qui comprenaient :

1° *Étude bactériologique d'un produit de l'organisme.* (Expectorations de tuberculeux avec bacille de Koch et associations microbiennes). Rapport écrit sur cette épreuve.

2° *Détermination d'une moisissure.* (Thamnidium elegans, Mucorinées).

3° *Reconnaissance de 10 cryptogames.*

Le jury tenant compte des notes de travail et des interrogations de l'année, et satisfait de la bonne tenue du concours, propose de décerner :

Une *première médaille* à M. Pénau (82 points sur 100) ;

Une *deuxième médaille* à M. Roblin (80 points) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Gérard (78 points), Raoux (72 points), Magnenand (68 points) et Durepaire (66points).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Le sujet proposé par l'École était :

Étude botanique des végétaux utiles de la famille des Papavéracées autres que les plantes à opium.

Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Laroze

Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Flon

Le sujet choisi par l'École était :

Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.

Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Laillet

Un seul candidat s'est présenté, M. Roblin. Les épreuves ont été les suivantes :

1° Écrit. — *Insectes Coléoptères et Orthoptères. Caractères : principales espèces utiles et nuisibles à l'homme et aux cultures.*

2° Épreuve orale. — *Reconnaissance de 20 animaux ou parties d'animaux.*

La copie de M. Roblin est assez complète et témoigne de connaissances sérieuses en Zoologie. Aussi le jury propose-t-il de décerner le prix Laillet à M. Roblin qui a obtenu un total de 75 points sur 100.

Prix Lebeault

Les deux candidats inscrits, MM. Bouvet et Mascré, ont pris part à toutes les épreuves comprenant :

1° Une épreuve écrite comportant deux questions : A. *Les créosotes officinales;* B. *Les matières pectiques et leur rôle en pharmacie galénique* (max. 60 p.).

2° Une reconnaissance de *10 médicaments chimiques et de 10 médicaments galéniques* (max. 40 p.).

Après lecture, le jury a attribué la même valeur aux deux copies. M. Bouvet avait bien traité la première question et beaucoup moins bien la seconde, tandis que M. Mascré avait fait l'inverse. Il a accordé 46 points sur 60 aux deux candidats.

Pour la reconnaissance M Bouvet a obtenu 18 points et M. Mascré 14 points.

En conséquence le jury propose de décerner le prix Lebeault M. Bouvet qui a obtenu un total de 64 points sur 100.

Prix Desportes

Le seul candidat, M. Raoux, qui s'était fait inscrire, ne s'est pas présenté au concours.

Prix Buignet

Sept élèves se sont présentés et ont remis des copies. Les sujets proposés étaient les suivants :

1° *La balance.*

2° *Réflexion de la lumière sur les surfaces planes.*

L'ensemble de l'épreuve dénote un niveau de connaissances élevé de la part des candidats.

La meilleure copie est celle de M. Bailly qui a traité les deux questions d'une manière très claire et complète. Aussi bien pour le fond que pour la forme sa copie mérite le premier rang.

La copie de M. Miniot, un peu moins développée et complète que la précédente, est encore très satisfaisante et digne d'un prix.

En conséquence le jury propose d'attribuer :

Le *premier prix* à M. Bailly ;

Le *second prix* à M. Miniot.

Tels sont, Messieurs, les résultats des concours pour l'année scolaire qui vient de se terminer.

Comme toujours, les candidats aux prix de Travaux pratiques ont été nombreux, en particulier en 1re année où 17 élèves ont pris part au concours, et en 3e année où 22 élèves convoqués en chimie analytique ont tous accompli les diverses épreuves. En physique les candidats se sont présentés au

nombre de 6. Ils ont été respectivement 11 et 9 aux concours de travaux pratiques de micrographie et de microbiologie.

Dans ces divers concours nous sommes heureux de constater que les épreuves ont été satisfaisantes. En 1re année les médailles ont été décernées avec un pourcentage de 90 et 87, la quatrième mention obtenant encore 84 p. 100 des points. En 2e année le pourcentage est de 80. Les prix de Travaux pratiques de Chimie, en 3e année, sont accordés avec un pourcentage de 96 et 95 et quatre mentions avec un minimum de 92 p. 100. En Micrographie et en Microbiologie les médailles et les premières mentions obtiennent encore plus de 80 p. 100 des points.

Les prix de l'École n'ont malheureusement attiré que peu de concurrents. De 21 en 1907, leur nombre s'est retrouvé cette année le même qu'en 1906, c'est-à-dire 14 : 8 en 1re année, 4 en 2e et 2 seulement en 3e année. C'est là, il faut en convenir, un chiffre bien inférieur à celui qu'il devrait être, si l'on songe que pour les trois années 13 élèves ont obtenu aux examens la note très bien et 39 la note bien. En 1re année, le niveau du concours, bien que légèrement inférieur à celui de l'an dernier n'en est pas moins satisfaisant puisque les médailles ont été décernées avec des pourcentages de 76 et de 65 et que la quatrième mention obtient encore 58 p. 100 des points.

En 2e année, où nous avons à déplorer le petit nombre des concurrents, il est en outre fâcheux de constater que, dans leur ensemble, les épreuves du concours ont été bien au-dessous de celles des années précédentes, puisque les médailles n'ont été décernées qu'avec des pourcentages de 61 et de 55 et que le jury a proposé de n'accorder qu'une seule mention.

En 3e année, où le nombre des candidats n'est que de 2, le concours est heureusement des plus satisfaisants, et les

médailles sont accordées avec des pourcentages de 76 et de 67, absolument identiques à ceux de l'an dernier.

Quant aux prix de Fondation ils ont été plus abandonnés que jamais. Alors que l'an dernier 21 candidats, sur 26 inscrits, s'étaient présentés, ce qui doublait à peu près les chiffres de 1906, cette année les candidats n'ont été que de 10, dont 7 pour le prix Buignet. Les prix Menier, Laroze, Desportes et Flon, n'ont excité la convoitise d'aucun de nos élèves malgré les avantages pécuniaires qui s'y rattachent.

Diverses hypothèses ont été faites par mes prédécesseurs sur les causes qui éloignent, j'oserais presque dire de plus en plus chaque année, nos élèves, des concours annuels. A toutes celles qui ont été énumérées, une encore mérite peut-être d'être prise en considération, je veux parler de la préparation de certains certificats de licence vers laquelle un assez grand nombre de nos élèves portent à présent tous leurs efforts, avec beaucoup de succès d'ailleurs, nous sommes heureux d'en convenir. Mais si cette convoitise de nos élèves est une des causes qui contribuent à diminuer le nombre de ceux qui pourraient prendre part à nos concours, du moins n'est-elle pas de nature à nous alarmer.

Dans tous les cas, il me semble que nous ne devons rien négliger des moyens dont nous disposons pour essayer de rendre la lutte plus ardente. En faisant connaître deux ans à l'avance les sujets du prix Menier, le Conseil de l'École vient d'ailleurs d'en fournir une nouvelle preuve, et c'est là une tentative heureuse qui ne peut manquer de porter ses fruits. Le nombre des concurrents ne s'en trouverait-il pas augmenté qu'une telle mesure aura du moins le double avantage de permettre à ceux qui ambitionnent le prix, de se livrer à des recherches bibliographiques plus approfondies, en même temps qu'à des recherches originales plus étendues.

Pour ma part, j'ai pensé que, peut-être, il y aurait possibilité de provoquer chez nos élèves une concurrence plus grande pour la médaille d'or, pour certains prix de Fondation *(prix Laillet, prix Lebeault)*, et pour les médailles des Travaux pratiques de Physique, de Micrographie et de Microbiologie, en procédant aux épreuves de ces concours, à la suite de l'examen semestriel, au début du semestre d'été. Les sujets de compositions de ces divers concours étant choisis dans l'enseignement du semestre d'hiver, cela ne semble pas à priori présenter de grandes difficultés. Nous pourrions, de cette façon, nous assurer, dans une certaine mesure, si l'une des causes pour lesquelles nos élèves mettent si peu d'empressement à se disputer nos récompenses, n'est pas la coïncidence de la date des concours avec la période des examens définitifs ou de fin d'année.

Mais, à la veille peut-être de réformes importantes dans notre enseignement pharmaceutique, vous trouverez sans doute, Messieurs, que le moment n'est pas opportun de modifier un état de choses qui dure depuis de longues années. N'avons-nous pas en effet tout lieu d'espérer que la réorganisation de nos études, en élargissant les limites de notre enseignement, développera, davantage encore, chez nos élèves, le goût des recherches personnelles, et procurera le remède qu'à l'heure actuelle nous cherchons sans doute en vain.

C'est de cette réorganisation des études pharmaceutiques, semble-t-il, que nous avons tout à attendre ; c'est en elle que nous devons placer l'espoir de voir renaître, entre les concurrents des années futures, une émulation dont ne pourront que retirer le plus grand profit, à la fois la science et notre profession.

NOTICE
SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(750 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 750 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une

École supérieure de Pharmacie ou dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais, à partir de 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1909 reste le suivant : *Étude botanique des végétaux utiles de la famille des Papavéracées autres que les plantes à opium.* Et pour 1910, le sujet est celui-ci : *Étude botanique des méliacées utiles et particulièrement des espèces médicinales.*

Prix Laillet

(500 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait

être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet.*

Prix Laroze

(800 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 800 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley

(biennal, 2.500 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament

olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.500 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat au moment de l'inscription des candidats.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1907.

L'École a proposé pour l'année 1909 le sujet suivant : *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.*

Prix Lebeault

(*600 francs.*)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Prix Henri Buignet

(*1er prix : 700 francs* ; *2e prix : 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de prix Henri Buignet.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(*600 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement. »

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs

seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 600 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire au moment de leur inscription.

Le sujet choisi par l'École pour 1909 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN, IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 206 Z

